



SOMMAIRE
Dossier liberté
d'accès:

Suivi du rassemblement
du 24 octobrep2

Les clichés de la sélection
.....p3

Impasse chez les vété
.....p4-5

5 ans de Nus clus
.....p6

Le BAC prend le large
.....p7

Mouvements:

Conseil AGL 14 nov
.....p8

Legal Teams
.....p8

Birmanie
.....p9-10

Culture et étincelle:

Le BelgoP.U.F. Festival
.....p11

Théâtre
.....p12

Conf': Conversation de
Wallons
.....p13

Vie étudiante

conférence kot -Astro
.....p14

forum européen.....p14

Agenda:

Plein d'activité pour la
semainep15

Menus des Resto's U
.....p16

La liberté d'accès à l'unif

G.V., L.D., L.D. & H.D.

A regarder la manière dont est organisé l'enseignement supérieur en Europe, la Belgique apparaît de plus en plus comme un îlot esulé. La France connaît un système dual dans lequel l'accès à des facultés de qualité variable est relativement libre pour tout détenteur du baccalauréat mais où l'accès aux meilleures écoles se fait par voie de concours très contraignants. L'Angleterre connaît également une dualisation de l'accès aux études supérieures via un système d'éducation secondaire hyper - élitiste. En Espagne, l'accès à l'université se fait via un examen d'entrée national - les bonnes universités n'étant accessibles qu'aux plus méritants. On pourrait continuer comme ça longtemps.

En Belgique, l'enseignement supérieur est libre d'accès et ce depuis des années. C'est-à-dire que tout titulaire d'un Certificat d'Enseignement secondaire supérieur à accès aux facultés de son choix sans restriction formelle (à l'exception des études d'ingénieur et des études où s'appliquent un numerus clausus). **Cette liberté d'accès se justifie et se défend pour au moins trois raisons fondamentales.** La première est une question de justice sociale. Toute personne capable de suivre des études supérieures doit y avoir accès, sans préjudice de son origine sociale ou culturelle. La seconde est d'ordre économique. Une société a besoin de personnes formées pour fonctionner et limiter l'accès à l'entrée des études revient à limiter l'accès aux positions par la suite. Enfin, le libre accès à un enseignement de qualité est un gage de démocratie, une société démocratique reposant entre autre sur des citoyens aptes à comprendre sa complexité et sur la participation de personnes informées. De plus, un système ouvert à l'avantage d'éviter les pressions qui reposent sur les étudiants évoluant dans des systèmes compétitifs.

Pourquoi en parler aujourd'hui ? Parce que l'on s'aperçoit, depuis quelques années déjà, que le libre accès est mis à mal au sein de notre Communauté française, qu'une tendance croissante à la remise en cause du principe même de la liberté d'accès est en train de s'insérer dans les esprits de nos responsables politiques, de nos responsables d'université et parfois même dans les esprits de certains étudiants. Les déclarations récentes du Ministre Hazette de l'enseignement secondaire en faveur de la mise en place d'un brevet d'aptitude communautaire (BAC)* pour l'accès aux études supérieures abonde en ce sens. La vision que l'on a de l'université et la représentation que l'on se fait de son rôle change, évolue dans un sens défavorable au maintien d'une université ouverte à tous, évolue vers une sélectivité accrue à l'entrée et à la sortie des études.

Cela ne se manifeste pas par de grandes déclarations de principe. Il n'y a pas de remise en cause générale déclarée du libre accès. Au contraire, cela se fait de manière plutôt discrète, par des mesures confinées dans des facultés particulières en réponse à des problèmes décrétés comme étant particuliers. Il faut limiter le nombre d'étudiants en médecine, en dentisterie et en kiné car ces professions saturent de praticiens. Il faut réduire le nombre d'étudiants en vétérinaire car il n'est plus possible à l'heure actuelle et dans les conditions actuelles de leur fournir un enseignement de qualité. On parle de créer une année d'étude supplémentaire assortie de sélection pour accéder à la profession d'avocat, de continger l'accès aux spécialisations en médecine ou à certaines spécialisations dans d'autres facultés, comme la psychologie clinique pour la faculté de psychologie. Le processus est diffus et s'élargit d'années en années.

Ce processus profite de l'esprit de clocher qui anime encore nos facultés et empêche d'avoir une vision qui transcende justement les cloisonnements disciplinaires. Pourquoi de tels changements ? Quels événements ou évolutions mènent à penser que la sélection est une chose nécessaire ? Quels en sont les facteurs ? L'objectif de ce numéro de la Savate, consacré à la liberté d'accès, est de fournir des bases pour saisir toute l'importance du débat de l'accès aux études, d'introduire une série de problématiques pour mieux comprendre ce qui se passe dans certaines facultés, d'interpeller la communauté étudiante et de la mobiliser sur le sujet ■

*à ne pas confondre avec le baccalauréat français.

Les étudiants réclament des éclaircissements du Recteur:

compte-rendu du suivi de la manifestation du 24 octobre

Suite à la manifestation spontanée du 24 octobre pour le droit aux études, qui avait rassemblé plus de 400 étudiants devant les Halles universitaires, une délégation d'étudiants a rencontré le recteur le mardi suivant pour lui demander des éclaircissements sur l'actualité (BAC) et sur la position de l'UCL sur la liberté d'accès.

Compte-rendu :

La discussion a porté sur la liberté d'accès en général (et sur les problèmes que nous avons soulevés lors de nos interventions dans les auditoriums et par après) et sur la question du BAC en particulier. Ce qui peut être retenu de cette rencontre tient dans les points suivants:

1) Sur la situation en vétérinaire :

Le recteur a réaffirmé son opposition à toute forme d'entrave à la liberté d'accès. Toutefois, il estime que la situation en vétérinaire est préoccupante et qu'il convient de réagir dans l'urgence. Il nous a promis par ailleurs une sortie presse sur la question de la prise en charge de cette problématique au niveau européen.

2) Sur l'instauration d'un DES en droit obligatoire pour l'accès au barreau et à la magistrature avec financement et donc nombre de places limitées :

Le recteur s'oppose à la création d'une année supplémentaire mais ne rechigne pas à l'idée de déplacer les cours CAPA (cours pratiques de préparation au barreau) au sein d'un programme de type DES (cherchez l'erreur...).

3) A propos de la création du BAC:

La position de M. Crochet est par contre plus qu'ambiguë : il ne se prononce pas en faveur du BAC tel qu'il est présenté par le Ministre mais souligne la nécessité d'une évaluation et d'une année de propédeutique (sic.). Rien de bien surprenant de la part de l'initiateur de l'idée reprise par le Ministre en question.

4) Le logement:

L'augmentation du prix du logement a été le dernier point abordé. Nous ne reprenons pas ici en détail la position défendue par l'AGL, qui a par ailleurs fait l'objet d'une Savate spéciale (n°271, téléchargeable sur www.agl.ucl.ac.be). Le conseil d'administration de l'université a fait une proposition qui tenait grandement compte de la position de l'AGL (notamment sur la question de l'extension de la durée des baux de location, avec quelques nuances), mais il reste une somme à débloquer. Cette discussion se poursuivra lors de la prochaine réunion du CASE (Conseil des affaires sociales et étudiantes). Vous serez tenus informés de la suite du dossier ■

Pour de plus amples informations, contactez l'AGL au 010/450888 ou à l'adresse suivante : gilkumar@agl.ucl.ac.be

Gilles Verniers

* Enquête culturelle exceptionnelle *

L'AGL - Culture souhaite prendre le pouls.

Dans le cadre d'*Universatil*, nous souhaitons vous faire plaisir en invitant à Louvain-la-Neuve et à prix démocratique un artiste qui répondrait à vos attentes musicales.

Faites-nous part de votre opinion par e-mail à : predour@agl.ucl.ac.be

Ou renvoyez-nous au plus vite vos réponses à l'AGL, rue des Wallons, 67, 1348 LLN.

Choisissez l'artiste que vous souhaiteriez voir se produire parmi les propositions suivantes:

- An Pierlé
- Axelle Red
- Yan Tiersen
- François Pirette
- Hoverphonic
- Renaud
- Noir Désir

Une autre proposition ?

Quel prix es-tu prêt à mettre ?

5 euros 10 euros 15 euros 20 euros

Les clichés de la sélection

(suite de la première page...)

Quels sont les facteurs qui expliquent une telle évolution ? On peut pointer, dans les discours en faveur de la sélection, une série de postulats que l'on peut classer dans différents ordres. Tout d'abord des postulats d'ordre empiriques et pragmatiques :

. La sélection est nécessaire car certaines facultés sont engorgées d'étudiants et parce que certains débouchés professionnels sont déjà saturés. Le dernier argument est invoqué pour justifier le Numerus Clausus en médecine, dentisterie et kiné.

. Les candidatures connaissent un taux d'échec effroyable (de l'ordre de 50 à 60%), aggravé par la présence sur les bancs de l'université de personnes qui n'ont rien à y faire, ce qui justifie que l'on fasse un écrémage d'entrée. Sans compter que cela représente un coût énorme à la collectivité. massification de l'université elle-même représente un coût que la collectivité n'est plus à même de supporter (Cfr contraintes de financement) et entraîne une perte de qualité importante de l'enseignement dispensé (on n'enseigne pas de la même manière à 150 élèves qu'à 500).

Ensuite vient généralement un argument d'ordre principal : Tout le monde ne doit pas aller à l'université. Une société n'a besoin, pour fonctionner, que d'un pourcentage restreint d'universitaires et par ailleurs, les discours qui consistent à vouloir mettre tout le monde sur les bancs de l'université sont démagogiques et pervers, puisque, non content d'être irréalistes, ils font la promotion d'un mode de formation particulier au détriment des autres voies de formation ayant déjà bien besoin d'être revalorisées (hautes écoles, enseignement technique et professionnel...).

Quel crédit accorder à ces affirmations ? Il importe de réfléchir à partir des principes généraux que l'on a évoqués plus haut (liberté d'accès, démocratisation de l'enseignement) et de les confronter aux différentes situations dans lesquelles ceux-ci se retrouvent mis à mal ainsi qu'aux différents arguments évoqués pour justifier le non-respect de ces principes. Il s'agit également de s'interroger sur la validité intrinsèque de ces mêmes arguments :

Du point de vue de la qualité : université de masse et qualité de l'enseignement ne sont pas incompatibles. La Belgique a su maintenir jusqu'ici, avec un système de libre accès, un niveau général moyen de ses études plutôt élevé par rapport au reste de l'Europe et ce sans disparités importantes en son sein (dans le sens où, si une formation peut varier d'une institution à l'autre en terme de contenu ou d'orientation, le niveau reste en général équivalent et ne pose en tout cas, à type de formation équivalent, aucun problème de reconnaissance des diplômes).

De l'illusion de vouloir mettre tout le monde sur les bancs de l'université : Il n'en a jamais été question. C'est effectivement irréalisable et, par ailleurs, tout à fait non-souhaitable. Ce n'est pas là le souci du libre accès, celui-ci étant que toute personne ayant la capacité d'aller à l'université puisse le faire sans préjudice de son origine sociale et culturelle, sans que l'argent ou que le fait de ne pas avoir pu avoir accès aux bonnes écoles secondaires (elles existent) ne soient des obstacles pour accéder à l'université. Qui ne connaît pas des étudiants issus de l'enseignement technique ou professionnel et qui réussisse pourtant leurs études ? Et si on ne leur avait pas laissé la possibilité dès le départ de tenter leur chance ? Plus simplement, qui ne connaît pas des étudiants au parcours d'abord difficile mais qui sont devenus brillants par la suite ? Bien sûr, une sélection s'opère sur les bancs de l'université. Mais au moins chacun a-t-il pu tenter sa chance (encore que face à l'échec, tous ne sont pas égaux au départ). Par ailleurs, un examen d'entrée entérine le fait qu'un système (fermé) et meilleur que les autres (ouverts), ce qui va à l'encontre de l'objectif de revalorisation des autres types de formation.

Du point de vue du coût : à l'heure actuelle (mais plus pour très longtemps, merci Saint-Polycarpe*), les universités sont subsidiées au pro rata du nombre d'étudiants inscrits. Effectivement, cela représente un coût pour la collectivité et il y aurait moyen de "rationaliser" les dépenses et les allocations budgétaires de l'université.

Du point de vue de la réduction de l'échec : réduire l'échec par poser des barrières formelles à l'entrée de l'université

revient à remplacer un système de sélection par un autre, par lequel l'université se décharge de ses responsabilités sur l'enseignement secondaire, chargé de faire le tri.

De la saturation de certains débouchés professionnels : question délicate et plutôt opaque, qui ne peut être posée sans se demander qui détermine le nombre adéquat de professionnels requis pour un secteur donné et selon quels critères. Que ce soit en médecine, en dentisterie ou en vétérinaire, les avis divergeant parfois du tout au tout, les différents acteurs intervenant sur base d'intérêts divers (est-il trop audacieux de soupçonner qu'un corps professionnel, par exemple, cherche à limiter l'accès à son domaine d'activité ?).

Nous pourrions continuer comme cela longtemps. Nous préférons aborder les différents thèmes séparément et de manière un peu plus détaillée dans les pages qui suivent. Qu'il s'agisse des médecins, des juristes, des kinés, des dentistes, des ingénieurs ou des vétérinaires, il importe de garder à l'esprit que la liberté d'accès concerne chaque étudiant, présent et à venir, et que le processus de délitement de cette liberté dépasse le cadre des facultés dans lesquelles ces mesures prennent place. Devenir universitaire, acquérir un sens critique et une capacité de formation autonome est quelque chose qui se construit davantage que n'est tributaire de « prédisposition naturelle » dont certains d'entre nous seulement bénéficieraient.

Tout ne pourra pas, pour des raisons de place mais également d'actualité**, être abordé dans ce numéro. Aussi l'AGL s'efforcera d'assurer un suivi du dossier dans les prochains numéros de la Savate et reste disponible pour toute personne souhaitant s'informer sur la problématique du libre accès ■

Gilles Verniers
verniers@agl.ucl.ac.be

* Cfr la Savate n°272 consacrée au refinancement, téléchargeable sur le site de l'AGL <http://www.agl.ucl.ac.be>.

** Cfr article paru dans le Soir du jeudi 7 novembre 2002 sur l'abandon par la Ministre Dupuis du Numerus Clausus.

Des impasses chez les vétérinaires

La situation que vivent les étudiants en facultés vétérinaires aujourd'hui est à ce point préoccupante que le principe de la sélection semble y être acquis à la fois par les responsables administratifs et académiques et par les étudiants. De fait, le discours alarmiste tenu par l'ensemble des acteurs concernés conduit assez logiquement à cette conclusion. Des locaux exigus et engorgés, un manque d'encadrement et une carence de cas cliniques (il n'est pas rare qu'il y ait six étudiants pour castrer un chat, par exemple) rendent les conditions d'étude de plus en plus précaires et la réduction du nombre d'étudiants à l'entrée des « docs » (équivalent des licences) semble être le meilleur moyen pour enrayer la perte de qualité des formations proposées (perte déjà sensible, puisque la faculté vétérinaire de Liège – la seule en Belgique francophone à organiser les docs – est menacée de se voir retirer son accréditation, ce qui enlèverait toute valeur aux diplômes qu'elle délivre).

Attendu qu'il n'est pas envisageable, pour des raisons budgétaires entre autres, de créer une autre école de vétérinaires en Belgique francophone, la seule option est donc de limiter l'accès aux études de vétérinaires.

Face à l'urgence de la situation, la situation est plutôt bloquée pour qui veut défendre le principe de la liberté d'accès aux études supérieures. A première vue, deux attitudes sont possibles.

La première consiste à accepter le principe de la sélection et à réfléchir sur la forme que celle-ci pourrait prendre, de manière à limiter les dégâts. La première solution possible mais immédiatement rejetée est l'instauration d'un numerus

clausus, à l'image de ce qui se fait en médecine, en dentisterie ou en kiné. Option immédiatement rejetée car il serait détestable de sabrer dans les rangs des étudiants, tout en sachant que certain d'entre eux ayant réussi mais ne se situant pas en « ordre utile » se verraient refuser l'accès aux docs. Par ailleurs, il serait assez vicieux de pousser un maximum d'étudiant à entrer en candidature (pour obtenir des financements par exemple) tout en sachant qu'un nombre très limité d'entre



eux pourra continuer à Liège. L'autre option, qui semble être retenue pour l'instant, est la mise place d'un examen d'entrée. La ministre Dupuis et les responsables des écoles de vétérinaire y sont clairement favorables. Cela permettrait d'introduire une sélection nécessaire de la manière la plus « éthiquement correcte », ou si on préfère de la moins mauvaise manière (en tout cas par rapport à un numerus clausus). Reste à savoir à quel moment du parcours des étudiants cet examen sera mis en place. On pencherait plutôt pour un examen au terme de la première année, ce qui permet d'aplatir dans une mesure (incertaine mais non négligeable) les différences de départ entre étudiants (étant entendu que les étudiants

français – 60% des effectifs – sont davantage plongés dans une logique de concours, ont pour certains d'entre eux des formations préalables – en biologie p.ex. – et seraient donc considérablement avantagés par rapport aux rhétoriciens belges si cet examen devait se situer à l'entrée). Cela permettrait également de conserver une relative liberté d'accès pour la première année.

La deuxième attitude consiste par contre à souligner les effets de biais qu'introduisent tout type de système de sélection (les problèmes généraux liés à la sélection, comme l'entérinement des inégalités de départ) et à rester attaché coûte que coûte au principe de la liberté d'accès en arguant, par exemple, que **l'introduction d'un examen d'entrée en vété pourrait faire jurisprudence et pourrait en conséquence inspirer d'autres facultés à faire de même.**

Toutefois, cette deuxième attitude est loin d'être satisfaisante, car elle ne répond pas aux problèmes que connaissent les étudiants vétérinaires aujourd'hui.

Comment alors, pour qui reste attaché à la liberté d'accès, sortir de cette impasse ? Nous ne vivons pas dans un monde binaire et toutes les situations ne se réduisent pas à des dualismes indépassables ; en vertu de quoi il est possible de trouver une attitude alternative.

En premier lieu, il s'agit bien de rester fidèle au principe de la liberté d'accès parce que c'est un bon principe (non encore invalidé par des faits empiriques). Il importe par ailleurs de conserver une vision globale du paysage de l'enseigne-

“ ... l'introduction d'un examen d'entrée en vété pourrait faire jurisprudence et pourrait en conséquence inspirer d'autres facultés à faire de même. . . ”

“ ... l'esprit de clocher qui persiste encore de trop dans certaines facultés ... ”

ment supérieur en Belgique francophone de manière à pouvoir déceler les grandes tendances qui l'animent et le transforment. Ce qui se passe dans une faculté affecte les autres. Départissons-nous de l'esprit de clocher qui persiste encore de trop dans certaines facultés (les vétérinaires n'étant d'ailleurs pas les seuls concernés).

Ensuite, il faut entamer la discussion sur les prémisses du discours des vétérinaires et autres acteurs concernés. On l'a dit, la nécessité d'introduire la sélection est une conclusion logique de ce discours. Nous ne le nions pas.

Cependant, ne faudrait-il pas plutôt regarder en amont, plutôt que de partir du fait accompli ? Le chiffre arrêté pour l'accès aux docs serait de 180 étudiants, pas un de plus, pas un de moins. L'infrastructure et le nombre limité de cas cliniques, ajouté à la pléthore de vétérinaires qui serait déjà en exercice impose un tel chiffre.

Fondamentalement, la question de l'infrastructure et de l'encadrement est une question de financement et d'allocation budgétaire. Le refinancement de la communauté française est une revendication pluri-décennale du mouvement étudiant et les budgets restent votés chaque année. Une pression est possible sur ce dernier point.

Pour ce qui est des cas cliniques, la question est plus délicate. Il est en effet difficilement envisageable de demander à la profession – libérale – de céder une part de leurs cas cliniques à des étudiants considérés comme de futurs concurrents. Des accords transfrontaliers avec la France pour acheminer des bêtes malades d'au-delà nos frontières est une autre possibilité. Un accord de principe a été conclut récemment entre la Fédération des étudiants francophones (Fef) et le Ministre Happart de l'agriculture, lequel s'est engagé à prendre contact avec son homologue français pour voir ce qu'il y a lieu de

faire. Il est bien entendu très difficile d'évaluer le crédit que l'on peut accorder à de tels engagements (et encore plus difficilement envisageable d'espérer un geste de solidarité des autorités françaises à l'égard des facultés belges accueillant leurs « transfuges »). Autre difficulté : même si on trouve de nouveaux cas, il n'y a pas l'infrastructure nécessaire à Liège pour les accueillir (ce qui nous ramène au point précédent).

Pour ce qui est du nombre de professionnels requis pour un secteur donné, le problème reste toujours celui de qui le détermine. Au niveau des vétérinaires, rien n'est sûr. Il existe, pour la médecine, une commission fédérale de planification dépendant du ministère de la santé, composée de représentant des gestionnaires de la sécu, de représentants de la profession médicale, de certains doyens des facultés (pas tous) et de représentants du ministère de la santé. Pour les vétérinaires, rien de tout cela. Confier cela au collège des vétérinaires ? Il est douteux de laisser aux professionnels déjà en place le soin de déterminer le nombre de futurs concurrents qui devront être formés. Si cela doit se faire, cela doit être de manière concertée avec l'ensemble des acteurs concernés.

Ce bref exposé de la situation serait incomplet si on ne le replaçait pas dans un contexte plus large, qui est celui de l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Europe. Interpellées sur le sujet par les étudiants, les autorités de l'UCL se sont prononcées en faveur d'un règlement supra-national de la question (n'oublions pas qu'avec le nombre d'étudiants français présents en facultés vétérinaires, la question est d'emblée « internationale »).

Dans la mesure où **la Belgique est quasi le seul Etat européen à avoir à ce jour un système de libre accès pour les études vétérinaires**, il y a de grandes chances pour que l'harmonisation se fasse dans le sens de la sélection. Et en tout état de cause, cela ne répond pas à l'urgence de la situation actuelle.

Achevons maintenant cette présentation qui n'appelle pas pour l'instant à une conclusion offrant solution par deux observations. On limiterait tout d'abord le nombre d'étudiants pour des raisons budgétaires, ce qui pose tout de même problème. Il n'y pas par ailleurs d'autorité compétente à ce jour pour déterminer le nombre d'étudiants adéquat au niveau de la profession (pourquoi 180, pourquoi pas 190 ?). Ensuite, On est en train de mener une politique basée sur le fait accompli (ou ressenti comme tel), alors qu'il est permis de penser que l'on n'a pas encore épuisé les voies alternatives en amont.

A chacun donc, enseignant, étudiant, mandataire politique, de prendre ses responsabilités pour assurer un enseignement de qualité accessible à tout ceux qui le souhaitent et en ont la capacité ■

Gilles Verniers



5 ans de Numerus Clausus

Dans la plus bruxelloise des facultés louvanistes, en candidatures de médecine, un Numerus Clausus (N.C. ou Nus Clus pour les initiés) est déjà d'application depuis un demi-lustre. En vertu d'une prétendue pléthore de médecins, en 1997, des ministres que la honte fait rougir chaque matin devant leur miroir, ont prétendu imposer un nombre limité de numéro INAMI, sésame nécessaire à un médecin fraîchement diplômé au remboursement des médicaments qu'il prescrit. En réalité, la raison d'être de cette entrave à l'accès des études médicales repose sur un problème avec le système de sécurité social. Effectivement, puisque les coûts de la santé publique sont trop élevés au goût populaire, il incombe aux politiciens de les réduire. Ainsi, afin de contrôler les frais, ils ont choisi de restreindre le nombre de médecins ressortissants ayant droits à des remboursements des mutuelles. Finalement, après bien des discussions interfacultaires, il fut retenu comme méthode d'application de la restriction un examen d'entrée en Communauté flamande et un concours (dénommé *visa*) réparti sur les 3 candis en Communauté francophone. Que retenir de ce fardeau qui pèse sur nos pourtant si fragiles épaules?

Bien qu'il faille toute une Savate pour faire une critique exhaustive de la forme, je me contenterai de mettre en exergue quelques-unes des problématiques et des contradictions que soulève le numerus clausus indirectement (cela vous donnera une idée du mal de ventre des étudiants de médecine en Communauté francophone) :

C'est bien gentil de consolider un système étalé sur trois ans afin de ne pas pénaliser ceux qui ont vécu un enseignement secondaire moins poussé, mais pour les quelques-uns qui ont été exclus de leur auditoire après la 3^{ème} candi, ça fait quand même 3 ans pour presque rien. Se dire qu'entreprendre des études c'est risquer d'être évincé même en cas de réussite (12/20) n'est pas une pilule facile à avaler. De plus, l'adéquation entre le nombre d'étudiants ayant réussi et le quota plante de graves soupçons quant à l'impartialité des jurys d'examens.

D'un autre côté, on n'est pas sûr que ceux qu'on cherchait à protéger ainsi ne soient pas quand même pénalisés: ceux qui viennent d'un milieu moins favorisé se lanceraient moins facilement dans une aventure de 3 ans sans garantie de diplôme. Mais ceci n'est qu'un argument purement théorique: nous n'avons pas de chiffres ou d'autres preuves concrètes pour l'étayer.

En revanche, un système de pondération du visa par des points non-académiques est assez inefficace. Au début, les arrangements étudiants-autorités académiques avaient conclu à l'imposition d'épreuves non-examens (dissertation, stage infirmier...) afin de favoriser ceux qui ont d'autres capacités que d'étudier leurs cours et de réussir de brefs examens sous intense pression. Malheureusement, en pratique, ceux qui réussissent le mieux ces épreuves 'alternatives' sont aussi ceux qui réussissent bien les examens. Faut-il maintenir ces tests intermédiaires sous prétexte qu'ils sont théoriquement nécessaires? Je ne le sais pas non plus.

L'augmentation de la compétitivité entre étudiants et l'anéantissement des vocations, pour nombreux d'entre eux, contribuent parmi d'autres facteurs plus élusifs à la dégradation générale de l'ambiance dans les auditoires. Ceci n'est pas à prouver, c'est un fait. Et faire durer la situation pendant 3 ans n'est pas sans paraître cruel.

Est-il encore besoin d'ajouter une couche d'injures ou ça vous suffit?

En fin de compte, le constat est inévitable : un grand nombre de candidats en médecine sont outrageusement frustrés. Ils n'ont pas tort car le numerus clausus est par définition une abrogation du droit aux études ; un droit qui ne peut, en corollaire, s'exercer aux dépens du droit à pratiquer pleinement la profession. Ce processus empêche les étudiants d'avoir l'enseignement qu'ils désirent et qu'ils méritent ; faute d'un enjeu social et économique pour lequel les ministres ont décidé qu'il vaudrait mieux que les jeunes en souffre plutôt qu'une autre fraction de la population.

En outre, cette modalité d'application de

quotas entraîne un danger fondamental pour l'avenir de la médecine belge. Comme le remarque avec inquiétude bon nombre de médecins et de professeurs, il est possible que la qualité de l'enseignement, de la recherche et des soins médicaux se dégrade. Lors d'une réflexion qui devrait idéalement s'inscrire dans un contexte européen de mobilité, ce danger devient d'autant moins négligeable. De nouveau, on le constate : l'application du numerus clausus est plus que jamais inten-

table. Dans tous les cas, il est inadmissible que cette mesure continue d'être appliquée dans une indifférence quasi générale. Vraisemblablement, le problème auquel notre société fait face ne manque pas d'être délicate : d'une part, l'INAMI, source essentielle du financement des professionnels agréés, est 'limitée' (il est donc naturel que nous supposions que le nombre de cliniciens ne soit pas illimité) et, d'autre part, une pénurie de médecins généralistes et spécialistes s'annonce dû, entre autre, au vieillissement de la population et à l'effritement progressif du bien-être général (il suffit de regarder la France, où il manque plusieurs centaines de médecins grâce au numerus clausus, afin de se faire une idée des conséquences qu'auraient chez nous une pénurie de praticiens). Ceci dit, le numerus clausus n'est pas la seule solution envisageable. En cas de pléthore ou même de besoin d'économiser des dépenses en santé publique, il serait beaucoup plus logique, par exemple, de diminuer les tarifs des mutuelles et des médecins pratiquants (c'est-à-dire obéir aux lois du marché).

Malgré le fonctionnement inefficace et insensé de ce processus, nos politiques cèdent à des pressions corporatistes, parfois à l'encontre du droit et aux détriment des générations de médecins et de patients à venir. Ne serait-il pas bel et bien temps de re-appliquer l'ancien axiome 'la jeunesse est l'avenir' à notre politique et d'empêcher ce numerus clausus de désabuser davantage des générations d'étudiants ? ■

Pour LEW
Thomas Kesteman

Liberté accès

Le BAC prend le large



Ces dernières semaines, on a pu constater une résurgence médiatique des thèmes tels que BAC, numerus clausus et examen d'entrée. Suite à la manifestation de lundi passé, une délégation de l'AGL a pu rencontrer le recteur et le vice-recteur des affaires étudiantes. Malgré certaines divergences constatées, nous tenons à remercier monsieur Crochet et monsieur Renders pour leur ouverture et pour l'intérêt porté à l'entretien. Nous vous restituons ici quelques-uns des principaux thèmes abordés, de même que quelques considérations rétrospectives que l'entretien a pu nous laisser.

Tout d'abord, force est de constater qu'il existe à nos yeux une contradiction entre d'une part, la volonté affichée par l'institution (notamment lors du discours rectoral de la rentrée académique 2002-2003) de lutter contre le fait que l'université soit restée tout au long de son histoire un vecteur de reproduction des structures et des déséquilibres sociaux, malgré la massification importante connue par l'université à partir des années soixante, et d'autre part, l'intention de mettre en place un examen visant à évaluer les compétences à la sortie du secondaire, examen qui conditionnerait l'entrée à l'université.

Ce curieux mécanisme de « lutte contre l'échec » au lieu de s'attaquer aux causes profondes d'une telle situation, ne fait que déplacer l'échec en dehors des frontières de l'institution. Ce dispositif qui réserve l'accès à l'université aux élèves ayant réussi l'épreuve (BAC), ne peut que consacrer le déséquilibre manifeste qui existe à l'heure actuelle entre les différentes écoles et aggraver par la même occasion l'inégalité scolaire qu'il s'agit de combattre. Il nous semble possible de faire l'hypothèse (sans trop courir le risque qu'elle soit falsifiée) que les écoles secondaires fréquentées par les milieux socio-économiques aisés aient un taux d'entrée à l'université et un taux de réussite bien plus important que les autres établissements. En effet, la plupart de ces écoles exercent clairement des pratiques élitistes explicites, telles que l'exclusion des élèves doubleurs et

d'autres pratiques silencieuses comme l'exclusion sociale implicite des élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés. Plutôt que de s'attaquer à la question de l'harmonisation sociale et à la remise à niveau des écoles au taux de réussite du BAC faible, un tel mécanisme ne peut qu'aboutir à un filtrage encore plus exhaustif que celui qui existe actuellement. L'entrée et la permanence dans ces écoles finiraient également par être davantage filtrées qu'aujourd'hui. Les frontières de l'exclusion seraient ainsi consolidées et ramenées davantage en aval. Ces tendances existent déjà bel et bien. Dès lors, il nous semble qu'un tel processus ne peut que légitimer davantage une situation de fait, tout en évacuant la question des dispositifs de concertation à mettre en place pour combattre les causes inhérentes aux situations d'échec scolaire.

La première candidature ne participerait-elle pas d'un déclin de maturité et de mise en place progressive des compétences nécessaires pour certains étudiants ? Il est trop risqué d'évaluer les compétences de manière ponctuelle. En effet, le caractère ponctuel d'un tel dispositif risque très fortement d'accroître la part de stress due à la pression et d'exclure des étudiants en processus de crise passagère de motivation, d'intérêt, etc. Il vaut vraisemblablement mieux laisser à l'étudiant une période plus longue pour qu'il puisse mûrir, exprimer son potentiel et combler les déficits et retards à l'aide d'outils d'expérimentation pédagogique et démocratique. Il est vrai que l'UCL tente depuis plusieurs années de mettre en place de multiples expérimentations pédagogiques. Il n'empêche pas moins que ces expérimentations n'ont pas donné les résultats escomptés. Il nous semble en ce sens qu'il vaut peut-être mieux concentrer les énergies sur le questionnement et le renouvellement nécessaires et permanents de ces formes d'expérimentation et ce, d'autant qu'il en impute à l'université de former les licenciés qui professent dans toutes ces écoles... Souhaitons que la réforme de l'agrégation qui se met en place envisage sérieusement cette problé-

matique et souhaitons également qu'elle reçoive les moyens de mettre en œuvre de façon efficace une formation de qualité et appliquée.

Il ne suffit pas d'affirmer que l'université n'a cessé de mettre en place des dispositifs de remédiation et de lutte contre l'échec. Il ne suffit pas non plus de faire appel aux comités d'expertise constitués quasi-exclusivement d'individus n'ayant connu que le cadre privilégié de l'université. L'effort se doit d'être constant, vigilant et dépourvu d'auto-complaisance. On est loin d'avoir épuisé les possibilités d'expérimentation pédagogique. Ces pratiques n'ont d'ailleurs pas à être restreintes aux cadres universitaires stricts. Il serait pertinent, nous semble-t-il, d'oser aller au-delà des frontières de l'institution pour tenter d'ouvrir des chantiers -au sens très concret du terme- d'expérimentation et de partenariat avec les professeurs et les étudiants des écoles secondaires, mais également des écoles primaires, les maisons de quartier, les associations, les collectifs, les éducateurs, etc.

Il ne faut pas se leurrer, selon toute vraisemblance, l'université continuera à constituer un dispositif élitiste de reproduction sociale. Dans l'après soixante huit, lorsque le mouvement social et étudiant étaient bien plus forts qu'aujourd'hui, il s'agissait déjà de sortir de la logique fonctionnaliste et instrumentale des cadres des institutions universitaires. L'expérience nous a appris qu'il n'y a pas de recette miracle. Reste tout de même la volonté de ne pas se plier au fatalisme tout aussi global que l'économie. Nous ne devons pas attendre que ce type d'initiatives émane exclusivement des instances directrices, il en incombe à chacun de participer à l'élaboration de solutions. Ce sera à condition de renouveler l'expérimentation que nous pourrions nous attaquer non pas aux conséquences de l'échec comme le ferait l'instauration d'un BAC, mais aux causes. Trouverons-nous la force ? ■

Francisco Padilla, Elvyre Genart



Ajéliens, ajéliennes, ajélois et ajéloises, ajélistes d'occasion, ajélateurs de profession, chers étudiants,

Les braises du Congrès se refroidissent à peine que le Conseil reprend ses travaux. Le premier semestre arrive doucement à son terme. L'occasion se trouve donc de tirer les meilleurs enseignements du Congrès étudiant, et d'évaluer le travail accompli en quelques mois par l'AGL. C'est la raison pour laquelle je t'invite au

CONSEIL de l'ASSEMBLEE GENERALE DES ETUDIANTS de LOUVAIN qui se déroulera ce 14 novembre à 19 heures dans le hall Agora

Le Conseil est public, ouvert à tous les étudiants et collectifs. Nous comptons organiser une navette pour les étudiants du site de Louvain-en-Woluwe (informations suivront pour ceux-ci).

Au programme,

- 1) Compte-rendu du Congrès étudiant: bilan et perspectives. La présence des collectifs étudiants est tout à fait souhaitable lors de ce point.
- 2) Rapport du Comité. Evaluation du travail accompli en fonction des objectifs de début d'année.
- 3) Rapport des commissions du Conseil.
- 4) Rapport des mandataires externes.
- 5) Election pour le présidence du Conseil. John Pitseys, partant en Erasmus lors du second semestre, laisse sa place

Plus que jamais, je vous attends nombreux. Je souhaiterais que les conseillers qui ne sont pas encore venus au Conseil fassent l'effort d'y participer au moins une fois; qu'ils respectent au moins les étudiants qui ont voté pour eux.

John Pitseys, Président du Conseil



Legal Teams contre la guerre

« Si vous n'êtes pas avec nous vous êtes contre nous ». Avec cette phrase, Bush montre clairement qu'il n'y a pas de place pour les libertés démocratiques dans la lutte 'lutte du bien contre le mal'. Depuis le 11 septembre 2001, aux USA, 1147 au moins ont été déjà mises au secret « dans l'intérêt de l'enquête ». Le gouvernement refuse de donner leur nombre exact et leurs identités. Des tribunaux militaires ont été institués, dont les juges et les avocats sont aussi des militaires. Les procès sont secrets, et le procureur ne doit apporter aucune preuve s'il en va de la « sécurité nationale ». Tout cela sous prétexte de la lutte contre le terrorisme. La guerre est le paroxysme du non-droit : elle suspend les libertés démocratiques. Méfions-nous : l'Europe n'est pas à l'abri de cette évolution.

Avec les Legal team contre la guerre

>>>nous faisons respecter les libertés des militants anti-guerre

>>>nous soutenons les procédures judiciaires contre la guerre

>>>nous serons présents dans les rassemblements contre le sommet de l'Otan de Prague, le 20 novembre 2001

>>>**SANS PAIX PAS DE JUSTICE**

>>>**SANS JUSTICE PAS DE PAIX**

On a besoin de toi pour envoyer rapidement des Legal Teams sur le terrain ! Envoie un mail d'inscription à notre mailing list : legalteam.lln@caramail.com avec ton numéro de GSM. Ou appelle nous au 0472/58 22 78



Legal teams ?

Les Legal teams sont une réaction contre la criminalisation des anti-mondialistes. A bruxelles, pendant le sommet de Laeken, nous étions 120 avocats et étudiants dans les rues à vérifier le respect des libertés fondamentales dans la pratique. A cette occasion nous avons recensé les fichages illégaux, les arrestations arbitraires et les recours injustifiés à la force, et nous en avons rédigé un rapport. Voici les objectifs que poursuivent les Legal team dans leur action :

Informier : Diffuser l'information auprès

des militants : leurs droits pendant la préparation et le déroulement des actions, que faire en cas de contact avec la police ? **Soutenir** : assister les organisateurs d'actions en cas de blocages de frontières, interdictions de rassemblement, arrestations préventives, imposition de responsabilité anormale,...

Observation et intervention :

observer le comportement des forces de l'ordre. Veiller à ce que les libertés et les droits de militants ne soient pas bafoués.

Dresser un rapport et défendre :

Collecter les témoignages et les preuves des interventions policières, assurer la défense des militants en cas de conflits ou d'arrestations ■

Site : www.legalteam.be

Tu souhaites agir avec nous ? venir à Prague ? soutenir les actions juridiques contre la guerre ?

UCL : Legalteam.lln@caramail.com

Tél : 0472/58 22 78

Agenda:

-Nombreuses formation UCL et ULB (tout les lundis nous pouvons ensemble rejoindre ceux qui suivent les formations à Bxl et dès jeudi 14/11 nous pouvons nous réunir sur le site)
-20/11 Sommet de l'Otan à Prague



PAS DE SOUTIEN POUR LA DICTATURE BIRMANE

Depuis dix ans, l'entreprise TotalFinaElf maintient son activité en Birmanie, au mépris de la volonté des représentants légitimes du peuple birman qui jugent que tout investissement dans le pays renforce la dictature en place. L'activité de TotalFinaElf constitue un apport de devises extraordinaire à la junte birmane (400 millions de dollars chaque année) pour renforcer son armée alors que la santé et l'éducation sont totalement délaissées ...

En novembre 2000, l'Organisation Internationale du Travail adoptait une résolution exemplaire enjoignant à "l'ensemble des gouvernements, des organisations internationales et des sociétés privées de revoir leurs relations avec le régime birman en raison du recours systématique au travail forcé."

Le 25 avril 2002, quatre réfugiés birmans, victimes de viola

tions extrêmement graves des droits de l'homme, déposaient à Bruxelles une plainte contre TotalFinaElf du chef de complicité aux crimes contre l'humanité commis par la junte birmane. Une enquête fouillée tend à démontrer que la firme pétrolière aurait apporté un soutien logistique et militaire aux nombreux bataillons militaires chargés d'assurer la sécurité de son gazoduc de Yadana. Or, ces bataillons, l'entreprise TotalfinaElf n'ignore pas qu'ils sont coutumiers de l'usage de travailleurs forcés...

"Actions Birmanie" et "les Magasins du monde-OXFAM" vous invitent à renvoyer les deux cartes ci-jointes (ou à les déposer dans un Magasin du monde-OXFAM) :

- Votre soutien massif à la plainte encouragera les instances judiciaires à déployer les moyens nécessaires pour mener à bien les enquêtes liées à ce dossier.
- Par votre boycott des produits TotalFinaElf, vous participerez concrètement à l'isolement de la junte militaire birmane.

Vous relayerez ainsi le message de la Prix Nobel de la Paix Aung San Suu Kyi, dénonçant depuis 1996 la firme TotalFinaElf comme le soutien le plus important de la dictature birmane.

AFFRANCHIR
AU TARIF EN
VIGUEUR

A l'attention de Monsieur le Procureur du
Roi de Bruxelles et de Monsieur le
Procureur Fédéral
c/o Magasins du monde-OXFAM / Actions
Birmanie
Rue E. Michiels, 7a
B-1180 Bruxelles

AFFRANCHIR
AU TARIF EN
VIGUEUR

A l'attention de Monsieur Th. Desmarest,
Directeur Général de TotalFinaElf
c/o Magasins du monde-OXFAM / Actions
Birmanie
Rue E. Michiels, 7a
B-1180 Bruxelles

EXPÉDITEUR

Nom, Prénom

Adresse

E-mail

EXPÉDITEUR

Nom, Prénom

Adresse

E-mail



Vous pouvez déposer les réponses au bureau de l'AGL, 35, rue des Wallons ou aux Magasins du Monde Oxfam (rue des Wallons ou place de l'Agora).

PAS DE SOUTIEN POUR LA DICTATURE BIRMANE

Pas d'impunité pour ses Complices

 **Oxfam**
Magasins du monde



Monsieur le Directeur général de TotalFinaElf,

Je suis informé(e) que la firme multinationale TotalFinaElf que vous dirigez a fait l'objet d'une plainte, déposée le 25 avril 2002 à Bruxelles par quatre réfugiés birmans, pour complicité de crimes contre l'humanité commis depuis 1992 en Birmanie dans le cadre de l'implantation et de l'exploitation du gazoduc de Yadana : outre son soutien moral à la junte au pouvoir, votre compagnie aurait notamment permis l'achat d'armes ayant servi à la répression et au travail forcé dans le pays, et aurait apporté une aide logistique aux bataillons militaires assurant la sécurité du chantier. Or, votre entreprise devait savoir que ces bataillons sont coutumiers de l'usage de travailleurs forcés.

J'apprends par ailleurs que ce 26 août 2002, deux Birmans – victimes de séquestration et de travail forcé - ont porté plainte à Paris contre votre entreprise, affirmant avoir été contraints par l'armée birmane de quitter leur village pour exécuter des travaux liés à l'installation du chantier du Yadana.

Sachez que j'ai exprimé mon souci auprès des instances judiciaires belges saisies que cette action pénale fasse l'objet d'une attention prioritaire. En tant que citoyen(ne) belge et européen(ne), je me sens en effet particulièrement concerné(e) par les agissements de votre entreprise dont j'estime qu'elle a le devoir de se conformer aux règles du droit pénal international. Il serait totalement scandaleux que la société TotalFinaElf puisse se rendre impunément complice de crimes universellement condamnés.

A titre personnel, je m'engage à ne plus m'approvisionner chez TotalFinaElf tant que l'éradication du travail forcé et autres violations graves et systématiques des droits humains en Birmanie n'auront pas été officiellement constatées par les organisations internationales.

En vous remerciant pour l'attention que vous réserverez à la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes salutations citoyennes.

Date et Signature

Monsieur le Procureur fédéral, Monsieur le Procureur du Roi,

Concerne :

Plainte du 25 avril 2002 devant le juge d'Instruction Vandermeersch, déposée par 4 réfugiés birmans, contre X. et contre l'entreprise TotalFinaElf du chef de crimes et complicité de crimes contre l'humanité commis en Birmanie depuis 1992

Par la présente, je vous soumetts officiellement mon souci de ce qu'une attention majeure soit réservée à l'affaire reprise sous rubrique.

En ma qualité de citoyen belge et européen, je suis en effet sérieusement préoccupé par les actes qu'aurait commis l'entreprise franco-belge TotalFinaElf dont j'estime qu'elle a le devoir de se conformer aux règles du droit pénal international. J'ai confiance dans votre volonté de mettre en œuvre le mécanisme de compétence universelle de la loi belge.

Dans cette perspective, je vous fais part de mon souhait que des moyens suffisants soient octroyés à la justice en ce domaine afin que la réalisation des poursuites puisse s'opérer dans les meilleures conditions.

En vous remerciant pour l'attention que vous réservez à la présente, recevez, Monsieur le Procureur fédéral, Monsieur le Procureur du Roi, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Date et Signature

.....

.....

Le BelgoP.U.F. festival - podium uniquement français -

Le jeudi 14 novembre à la Salmigondis

Comme chaque année le Kot-é-Rythmes a pour cœur de promouvoir une initiation à la culture d'une façon différente. C'est grâce à ce mini-festival que nous désirons vous faire découvrir des musiciens de talent dont les paroles sont en français, chose de plus en plus rare sur le site de Louvain la Neuve... Cette soirée culturelle s'annonce donc riche en découvertes, ce voyage se faisant grâce à des artistes bien de chez nous.

Bateau Ivre

En première partie le Kot-é-Rythmes vous présente un jeune groupe Louviérois qui fait ses débuts percutants dans la région du Centre. Grâce à ses rythmes enivrants, ils vous plongeront dès le début de la soirée dans un atmosphère chaleureuse. Leurs inspirations proviennent de groupes tels Radiohead, et sont toujours à l'affût de sonorités nouvelles.

Six musiciens, un chanteur, aux frontières de la chanson et du jazz, de la musique populaire et du carnet de route. Un voyage entre Bruxelles et le nord de l'Afrique, une influence entre Tom Waits et Gainsbourg.

Demi finalistes de la Biennale de la chanson française, finalistes du concours « Belle à chanter » à Mons et finaliste du concours « Tremplin national de la chanson française », ROM a aussi à

son actif de nombreux concerts dans divers lieux de la scène culturelle bruxelloise.

Vincent Venet

Premiers pas remarquables lors de la Biennale de la chanson française en 98, deux singles auto-produits percutants, « Sables mouvants » et « L'aumône des menteurs », et des concerts un peu partout en Belgique : Francofolie de Spa, Dour, les nuits du Botanique ainsi que la première partie d'Indochine aux Halles de Schaerbeek. Décidément Vincent Venet avance.

Souvent entendu sur les ondes de Radio21, cet artiste belge vient de sortir son premier album intitulé « 70cl ». Musicalement cette voie douce et accrocheuse nous balance corps et âme entre la Pop anglaise et intimiste. Au fil d'écoutes attentives, les richesses de ses chansons pénètrent l'auditeur peu à peu et lui ouvrent les portes de son univers personnel, étonnamment mature et imbibé d'images,...un univers marqué par l'ésotérisme de ses textes stylisés.

Soirée à thème français

Et pour terminer la soirée en beauté, un set reprenant des chansons françaises modernes ainsi que plus nostalgiques.



théâtre théâtre théâtre théâtre théâtre

L'étincelle

la page culturelle

Apprenez à laisser pousser vos ailes

Fascination des mots. Les paroles du poète vous martèlent les tympans et l'esprit, ses phrases interpellent vos sens. L'ensemble du texte laisse une impression d'avoir vécu un moment fort, plein de vérité, qui vous a en partie échappé sans doute.

Le théâtre de la Place des Martyrs n'a pas fini de faire parler de lui. Après un *Dom Juan* et un *Livre de la Jungle* excellents, il nous a envolés dans un tout autre registre avec *le Sourire de Sagamore*, de l'auteur belge Stanislas Cotton. Le texte lui en a été demandé l'an passé par la metteur en scène de la Compagnie Biloxi 48, Christine Delmotte, suite au succès de sa précédente pièce *Bureau National des Allogènes*.

Cotton nous raconte le voyage initiatique d'un homme d'affaires qui abandonne les contraintes subies depuis son enfance pour découvrir la Liberté et le Temps.

Le célèbre président de multinationale Sagamore de Tralala n'a de temps que pour l'argent. Il vend, il achète, il malmène son bras droit Anatole. Le souvenir de l'ambition de ses parents et de son grand-père poursuit. Sans pitié pour l'adversaire, il voudrait faire tuer ceux qui lui résistent.

Un jour, il se promène le long du fleuve. Commence son voyage initiatique où réel et imaginaire se mêlent et pendant lequel la rencontre d'étranges personnages le bouleverse :

L'homme qui sort quand la dame du monde est grosse lui apprend le contact avec les autres (« il n'est pas difficile de pardonner à un homme blessé »), *La dame qui marche entre les gouttes* lui

propose de se libérer des contraintes (« il faut que j'apprenne à laisser pousser mes ailes »), *L'homme qui cherche le grand drôle* lui propose de regarder au-delà des apparences et de se détacher du regard des autres (« chaque tableau est une fenêtre sur la liberté ») et Lucille Rose lui apprend l'amour avant de s'enfuir.

Apprentissage de la Liberté et prise de conscience du Temps, donc. Pour Sagamore comme pour nous. « Je

ne sais rien, j'apprends », « où va la vie, fleuve, où va-t-elle ? ». Abandon du passé pour enfin vivre dans le présent. Son départ se présente dans la violence voire la vulgarité, dans le choc des mots et des idées ; son arrivée a lieu dans la sérénité immuable dont plus rien ne le fera sortir. Pour nous, le cadre se pose, nous avons parfois du mal à comprendre qui est qui et le rythme saccadé de Sagamore nous dérange. Progressivement nous situons les personnages entre eux et dans le temps et le verbe du héros nous paraît naturel. Mais un doute subsiste pour nous : qu'advient-il de lui à la fin?

Comme d'habitude, nous vous offrons 3x2 places, pour le vendredi 22 novembre à 20h15, par simple coup de téléphone au 010/45.87.23. Et si vous arrivez trop tard chez nous, vous pouvez réserver des places en appelant les Martyrs au 02/223.32.08 (entre 7,5 et 8,5 euros).

A noter aussi, une rencontre littéraire qui a lieu... ce soir 12 novembre à 17h (pour ceux qui n'avaient encore rien prévu) à la Fnac de la Rue Neuve à Bruxelles. Stanislas Cotton y proposera une lecture de son texte.

Chris



**3x2 places 22/11 à
20h15
Téléphonez au
010/45.87.23**

Si j'aime le théâtre, et notamment celui que nous propose les Martyrs (il ne s'agit pas ici de publicité mais de vous faire partager un coup de cœur...), jamais encore je n'avais ressenti la nécessité absolue de retourner voir une pièce ou d'en trouver le texte. Or, en sortant hier soir du théâtre, je n'avais qu'un désir : y retourner. Le texte, mis en valeur par les acteurs, la musique et la mise en scène, m'a bouleversée et j'aurais désiré rester plongée plus longtemps dans cette sensation de plénitude. Accrochez vos ailes..

Conversation de Wallons

Sur une Conversation en Wallonie

> Astuce : si tu comprends pas le titre, lis l'article.

Vous vous en souvenez sûrement avec émotion, nous évoquons dans la savate d'ya deux semaines la représentation de *Conversation en Wallonie* à l'AtelierThéâtre Jean Vilar. Une pièce écrite par un wallon à propos de l'histoire du peuple wallon, c'est pas banal et, visiblement, ça intéresse du monde puisque les gars du *p'tit écho* ont eu la bonne idée d'organiser une conférence sur le thème de l'essor de la Wallonie, le mardi 12 à 18h (au Jean Vilar).



Van Cau

Seront mis en présence, son altesse sérénissime le bienveillant Van Cau

et notre bon vieil Armand Delcampe... Deux dinosaures wallons, chacun dans son domaine, puisque, faut-il le rappeler, le premier est le Ministre-Président de la région wallonne et le second le fondateur du Jean Vilar. On espère de tout coeur qu'il y aura du peuple et que les discours des intervenants ne tomberont pas dans le piège du tout à l'économie... sans développement d'une identité culturelle, aucun essor n'est possible...

Quoi qu'il en soit, la démarche est bonne et puis c'est pas demain la veille qu'on étouffera sous le chauvinisme de nos concitoyens, alors livrons nous sans remords à une belle saturnale d'amour propre et intéressons-nous un tant soit peu à nous même, le temps d'une pièce et d'une conférence.

C'est l'occasion aussi pour l'Étincelle et la Savate (on leur a pas demandé leur avis mais on est sûr qu'ils seront d'accord) de saluer l'apparition d'un confrère... Le *p'tit écho*, journal distribué gratuitement à LLN et conçu par des étudiants, est né l'année dernière, officiellement devenu kot-à-projet cette année et devrait publier son septième numéro...aujourd'hui (ou hier, si t'as pris du retard dans ta lecture, espèce

de fainéant). Le contenu est plutôt politique internationale et deux rubriques (KAP et Courrier des lecteurs) sont gentiment offertes à votre créativité, à votre haine ou quoi que ce soit, je sais pas moi....



Armand Delcampe

Bref, si ça vous tente, le *p'tit écho* est distribué chez Georges, à la CIACO, à la médiathèque, etc. mais il vous est toujours loisible, pour la modique somme de deux euros, de le recevoir at home en passant vous abonner chez les échetiers, dans leur repaire, au 1/201 du passage des Dinandiers (et oui, publier ça coûte cher, on en sait quelquechose).

Mr Sobach- Der flying siamang von Rix

Conférence : l'essor de la Wallonie

Qui ? Organisée par le *p'tit écho* avec en guest stars J-C Vancauwenberghe et Armand Delcampe.

Quand ? Mardi à 18h

Où ? Au Jean Vilar

Combien ? Mèèèèè, c'est gratuit bien sûr..ahhh c'est beau la vie en Wallonie!

La matière sombre de l'univers (des KAP's) ?

Comme beaucoup de KAP's, le Kot Astro démarre l'année en fanfare ! Que vous soyez passionnés d'astronomie ou que vous appréciez juste regarder les étoiles, que vous soyez fêrus d'exobiologie ou que vous cherchiez des renseignements sur la conquête de l'espace, vous êtes les bienvenus au Kot Astro. Quatre filles et quatre garçons motivés et passionnés vous accueilleront avec plaisir pour toutes vos questions liées de près ou de loin à l'espace.

Attention ! A ne pas manquer !

Le 13 novembre aura lieu à Louvain-la-Neuve une **conférence exceptionnelle** de Marc Henneaux, professeur de physique à l'ULB et prix Francqui 2000. Cette conférence, gratuite et ouverte à tous, a pour sujet :

"Le mystère de l'énergie sombre de l'univers: le plus grand défi de la théorie d'Einstein?"

13 novembre 2002 à 20h

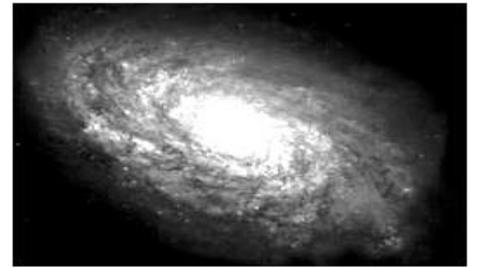
Auditoire Sciences 10, place des Sciences
1348 Louvain-la-Neuve

Le professeur Marc Henneaux est actuellement reconnu comme un spécial-

iste mondial de la théorie des cordes. Professeur à l'université de Bruxelles, il a poursuivi des recherches à l'université de Bruxelles, à l'université de Princeton (USA) et à l'université du Texas (USA). Ses recherches lui ont valu de recevoir, des mains de SAR Albert II, le prix Francqui 2000, la plus haute récompense scientifique belge (!!!). C'est donc un gros bonnet de l'astrophysique, et en plus il est vachement sympa !

La conférence se veut ouverte à tous, depuis les passionnés de physique et d'astrophysique aux scientifiques chevronnés. L'exposé ne dépassera pas 1h - 1h30 afin de permettre au personnes du public qui le souhaitent de converser ensuite avec le conférencier. L'évènement est bien sûr entièrement gratuit.

Donc, si vous voulez briller en soirée autrement qu'à l'affond, c'est l'occasion de parler d'Einstein, d'astrophysique, d'étoiles et de trous noirs ! C'est l'occasion de faire quelque chose d'intelligent et de ne pas se laisser intimidé car quoi que les sujets semblent compliqués, il y a toujours moyen d'y comprendre un peu !



D'autres activités du Kot Astro ?

Jusqu'au 5 décembre, il y aura **soirée d'observation tous les jeudis soir**...si le temps le permet bien sûr. RDV à 20h devant la médiathèque ou à 20h30 au Sc17 pour ceux qui connaissent, annulation en cas de mauvais temps ou en cas de nuages. En mars se déroulera la désormais universelle "semaine de l'astronomie", avec entre autre une superbe exposition sur les grands télescopes ! Vous saurez tout sur les secrets de Hubble et du VLT. Comment retenir toutes ses activités ? Deux solutions s'offrent à vous: acheter un mouchoir assez grand pour faire des nœuds ou plus simplement vous inscrire à notre mailing-liste sur www.kotastro.be.tf ... ■

Tout cela est gratuit, ouvert à toutes et à tous, sans discrimination.

Le Kot Astro

1/20X Place de l'Escholier

1348 Louvain-la-Neuve

010.45.30.08;kotastro@hotmail.com;

kotastro.be.tf

Forum européen de Louvain : 13 au 15 novembre 2002

As-tu déjà visité les institutions européennes (Commission, Conseil, Parlement) situées à Bruxelles ? T'es tu déjà assis autour d'une table pour débattre avec d'autres jeunes Européens de sujets brûlants de l'actualité ? Quand as-tu pour la dernière fois participé à une fiesta européenne à l'Adèle avec cocktails et groupe de jazz ?

Pour te donner l'occasion vivre une de ces expériences, l'Auel (association universitaire européenne de Louvain) t'invite à son deuxième Forum européen, qui se déroulera à Louvain-La-Neuve du 13 au 15 novembre. Les étudiants de toutes les années, de toutes les facultés et de toutes les universités sont les bienvenus. Mercredi, visite des institutions (malheureusement les inscriptions pour la Commission sont clôturées, mais il y a moyen de nous rejoindre pour la visite du Conseil à 13h à Bruxelles). Jeudi, tu pourras exprimer toutes tes attentes et tes opinions de citoyen européen, en participant à notre journée de forum. Des intervenants aussi remarquables que M. Marcel Crochet, recteur

de l'UCL, ou M. Philippe van Parijs, professeur d'éthique économique et sociales, et d'autres encore, viendront animer des ateliers axés sur « Les langues en Europe », « La réforme de Bologne », « L'Europe sociale » ou « La réforme des institutions ». Contrairement aux conférences traditionnelles, cette journée privilégiera la discussion en petits groupes et un véritable débat. La journée se clôturera par une soirée cocktails à l'Adèle, à partir de 22h. Vendredi, nous visiterons le Parlement européen.

Des étudiants de plusieurs pays d'Europe (France, Pays-Bas, Serbie, Biélorussie, ...) font le déplacement pour assister à l'évènement. Voilà une chance unique de lier des amitiés nouvelles et d'apporter ta brique à la construction de la Nouvelle Europe, celle de la rencontre et de l'ouverture... ■

Renseignements et inscriptions : ael_ucl@hotmail.com

Agenda LLN

Lundi 11

Congé Armistice

Mardi 12

Quoi ? Conférence L'imbroglia linguistique de l'Europe : à la recherche d'une solution raisonnable

Quand ? 20h00

Où ? Auditoire Socrate 11, place Cardinal Mercier.

Qui ? Le conférencier, Claude Piron, a été traducteur pour l'ONU et l'OMS, et, après des études de psychologie, il a été professeur à l'Université de Genève et travaille actuellement en tant que psychologue

Prix: 5 €, étudiant 3 €

Rens.: 010/ 68.82.82

Quoi ? Réunion d'ATTAC LLN : Exposé sur l'économie participative et discussion sur la guerre en Irak

Quand ? 20h00

Où ? Foyer AGL.

Mercredi 13

Quoi ? Cours de roumain amusant

Quand? Tous les mercredis à 20h15

Où? Au Kot Roumanie, Rue des Wallons 22

Qui ? Kot Roumanie

Quoi ? Mercredis de la Guitare

Quand ? 22h00

Où ? Bar de la Vie

Qui ? Le Kapodastre

Prix: Gratuit

Rens.: 010/45.86.55

Quoi? Conférence "le mystère de l'énergie sombre de l'univers: le plus grand défi de la théorie d'Enstein?"

Quand? 20h00

Où? Auditoire Sciences 10

Qui? Kot Astro (cfr. article p.10)

Jeudi 14

Quoi? UGC-Forum, Film et Débat

Quand? 14 Novembre, à 20h15

Où? UGC-Cinemas LLN

Qui? Cinéforum

Prix: tarifs UGC

Quoi? Atelier d'écriture

Quand? 20h00

Où? Sud 06

Qui? Kot Montparnasse

Prix? Gratuit

Quoi? Soirée d'observation (si le temps le permet)

Où? RDV 20h00 devant la médiathèque (place gallilée)

Qui? Kot Astro

Prix: Gratuit

Rens.: www.kotastro.be.tf

Quoi? Un souper de rupture du jeûne

Quand? à partir de 16h00

Où? Gandre salle du placet, 6 rue des Sports

Qui? AMEL

Prix: repas gratuit pour les 80 premières personnes

Rens.: Hicham Karim 0479/37.22.73

Quoi ? Conférence " L'entrée dans la psychose" par le Prof. Grivois

Quand ? 18h00

Où ? LEW, salle de la Verrière

Qui ? Services des Cliniques Saint-Luc

Prix: Gratuit

Rens.: 02/764.21.75

Vendredi 15

Quoi ? Conférence "La névrose obsessionnelle" A l'origine de la psychanalyse

Quand ? 15h30

Où ? LEW auditoires de l'ISEI

Qui ? Centre de formation aux cliniques psychanalytiques

Rens.: 02/764.39.45

Dimanche 17

Quoi ? Manifestation contre la guerre en Irak

- o Pas de guerre contre l'Irak; arrêtez l'embargo; aucune participation belge ni européenne à la guerre
- o Application du droit international par tous les pays; utilisation du droit de veto par la Grande Bretagne et la France, etc.

Quand ? 14h00

Où ? Parcours de la Gare du Nord à la Gare du Midi en passant par la Place de Brouckère

Rens.: www.cnapd.be; www.geenoorlog.be; 02/ 640.52.62

Bientôt

Quoi ? Le Processus de Bologne ou l'Harmonisation de l'enseignement supérieur en Europe

Quand ? Le mercredi 20 novembre 2002, 20h00

Où ? Salle du Conseil de la Faculté de Philosophie et Lettres Collège Erasme, Place Blaise Pascal à Louvain-la-Neuve

Qui ? Avec le Professeur Robert Peeters, Président de l'Institut Universitaire pour la formation Continue de l'UCL (I UFC), Membre du Groupe "Bologne" du Conseil de l'enseignement et de la formation de l'UCL; et Laurence Van Ypersele, Professeur au Département d'Histoire de l'UCL

Prix: Entrée gratuite

Rens.: Philippe Catoire catoire@cio.ucl.ac.be; 010/45.40.30 (soir); 010/47.27.08 (jour)

LE MOT DE LA SEMAINE

La modestie aide à briller, l'humilité à vaincre, et la vertu à opprimer (Camus, dans La Chute).

Restaurant Universitaire Le Sablon - Le Galilée - Resto 80

à midi de 12h à 14h, on peut manger varié à petit prix. Le sablon est ouvert le soir de 18h à 20.30h

(Menus du midi tout la semaine au Sablon)	Plat du jour à 3, 50 €	Plat du chef	Prix
Lundi 11 nov.	FERME	FERME	Fermé
Mardi 12 nov.	Cordon bleu de poisson sauce moussueuse; carottes en rondelles; riz	Chicons farcis; sauce bourguignonne; pommes purée	4,70 €
Mercredi 13 nov.	Hamburger; hawaïsaucage aigre-douce; riz sauté au soja	Filet de saumon rouge en croûte de fumaison marine; fricassée forestière; pommes vapeur	5,25 €
Jeudi 14 nov.	Sauté de porc; sauce venaison; purée Pierre le Grand	Moussaka végétarienne	5,00 €
Vendredi 15 nov.	Steak emmental; sauce au poivre vert; pâtes	Choucroute alsacienne au crémant; pommes mousseline	5,25 €
Samedi 16 nov..	Fermé	Fermé	Fermé

Nous vous proposons aussi chaque jour, au Sablon et au resto 80, un plat de pâtes au prix de 2, 5 €
Choix de la semaine: Sauce Bolognaise; aux crevettes et à la noix de coco; à la paysanne; au pesto et aux légumes

Retrouvez-nous sur Internet : <http://www.sru.ucl.ac.be>



La bonne copie
Place des Sciences



Vos cours et livres de cours
Place des Sciences

**Une initiative AGRO, MDS, CESEC, Psycho,
Philo et Lettres, MAF, AGL et CIACO**



La savate est une publication gratuite de l'AGL.
Tirage 2500 exemplaires

Éditeur irresponsable: Rodolphe SAGEHOMME
Responsables en chef: Lissandre ELLYNE, Gilles VERNIERS

Avec les contributions de : Laure DERENNE, Lucille DEVILLET, Hugo D'HAERYERE, ETINCELLE, Elvyre GENART, KAP's, Thomas KESTEMAN, Francisco PADILLA, John PITSEYS, Olivier STEIN, Gilles VERNIERS.

Mise en page: Lissandre ELLYNE